

Surveillance électronique: la réinsertion sous contrôle



Master en Journalisme

Université de Liège

Année 2016-2017

Rédaction:

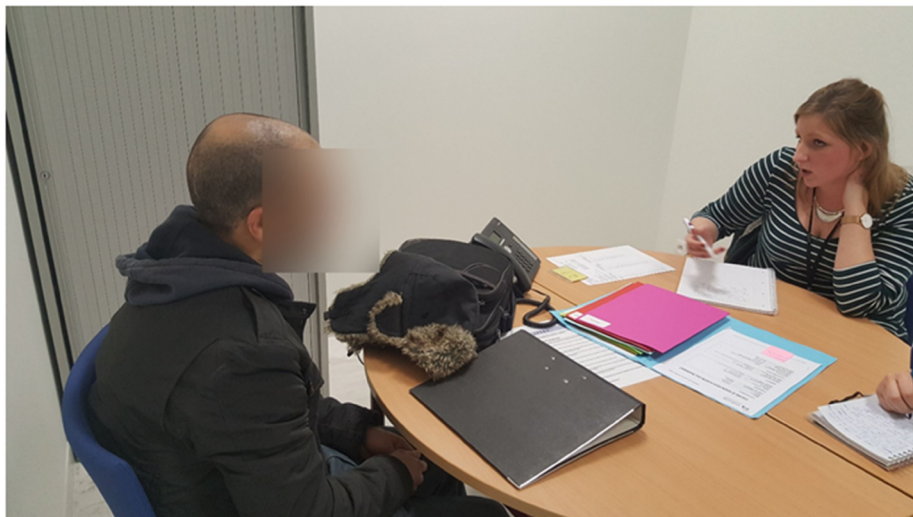
Alexandre Simard, Félicia
Mauro, Jennifer Mertens,
Antoine Delplanque.

Mise en page: Antoine
Delplanque.

Se réinsérer avec un bracelet électronique

Suivre une formation ou travailler est une obligation pour les détenus condamnés à plus de trois ans de prison. Cela n'est pas le cas pour les justiciables ayant écoupé de moins de trois ans de prison. Pour certains, le bracelet ne leur fait plus peur.

« Je pense à mon ventre, je n'ai pas d'argent pour manger ! », bredouille Mamadou. Il y a deux jours, ce trentenaire, originaire de Guinée, est sorti de la prison de Saint-Gilles sans un euro en poche. Equipé d'un bracelet électronique depuis le 1er février 2017, il se présente aujourd'hui pour la toute première fois devant Marine Bily, son assistante de justice. « Le Tribunal d'application des peines (TAP), vous ordonne de poursuivre votre formation, de vous rendre à vos rendez-vous médicaux et de pratiquer une discipline sportive, excepté un sport de combat », lui rappelle-t-elle. Mamadou a passé plus de deux ans derrière les barreaux pour vols, coups et blessures sous emprise de l'alcool et détention d'armes sans autorisation. Les sports violents et l'alcool lui sont interdits. « Le principal est que l'on me laisse me rendre à mon école », répond celui qui réside à Brugmann. Mamadou suit une formation à temps plein pour devenir cuisinier ainsi que des cours d'alphabétisation. Avant d'être incarcéré, il travaillait pour une célèbre marque de fast-food. Son patron de l'époque ne l'a jamais déclaré à l'ONEM ; aujourd'hui, Mamadou n'a désormais plus droit au chômage. Sa



Marine Bily est chargée de définir les heures de liberté des justiciables et de les accompagner dans leur parcours de réinsertion. Photo Alexandre Simard.

situation financière le préoccupe : « Toute ma famille réside en Guinée, c'est moi qui leur envoie de l'argent pour vivre. La prison ne m'a rien donné en sortant. », s'inquiète Mamadou. « Vous n'avez vraiment pas de famille qui pourrait vous dépanner ? », s'interroge Mme Bily. « Non ! », répond-il le regard hagard. Marine Bily lui promet alors qu'elle entamera « dès ce soir » les démarches nécessaires pour

qu'il puisse bénéficier de l'allocation d'aide aux détenus le plus vite possible. Motivé, Mamadou entrevoit même de commencer des cours du soir d'informatique. Dans deux semaines, il reverra Mme Bily pour faire le point sur ses premiers jours sous surveillance électronique.

L'Îlot: un toit pour les sans-abris

Etabli depuis plus de 50 ans dans le centre de Bruxelles, le « 38 » rue Locquenghien héberge des hommes démunis à leur sortie de prison pour une durée de six mois maximum. Au total, sept personnes y travaillent (deux assistants sociaux, quatre éducateurs et un directeur) et assurent une présence 24h/24.

Assistante sociale depuis 12 ans à l'Îlot, Hanane Lafhal décrit la maison comme un endroit chaleureux et familial. La spécificité de l'asbl repose sur l'accueil des hommes seuls, sortant de prison ou portant un bracelet électronique en vue de faciliter leur réinsertion. « Le 38 » propose seulement deux chambres individuelles. Les nouveaux arrivants occupent des deux dortoirs de 4 ou 6 personnes.

Cette proximité peut parfois poser des problèmes de cohabitations. « Il y a des chamailleries, des clashes et parfois des violences physiques », admet Hanane Lafhal, qui a déjà été victime d'une agression lorsqu'elle était de garde. Cet incident pointe l'ambiguïté de la position dans laquelle le personnel de l'Îlot se trouve. Les assistants sociaux ne peuvent pas toujours avertir la police de ce type de comportement car les justiciables pourraient retourner en prison, ce qui s'avèrera contre-productif par rapport au but de l'asbl. Pour Hanane Lafhal, il ne faut cependant pas établir de règles trop rigides : « On gère les violences au feeling. Il y a un règlement mais on déroge énormément au cadre car ce qui compte c'est la confiance », explique l'assistante, persuadée que « c'est la frustration qui crée la violence ».

Pour elle, l'Îlot représente un système alternatif indispensable à la détention carcérale. « On a vu ce que dix ans de détention ont fait sur certaines personnes. En prison, on en fait des monstres, c'est l'école du crime ! », s'exclame-t-elle, convaincue qu'il faudrait dépénaliser certains crimes. Toutefois, même sous bracelet électronique, le parcours de réinsertion s'avère compliqué.



Maison d'accueil « le 38 », Rue Locquenghien Bruxelles - Photo : Félicia Mauro.

Une peine à moindres coûts et à moyens équivalents

Les justiciables ne perçoivent que des allocations inférieures au revenu du CPAS (185 euros/ mois dont 2/3 vont à l'asbl). Ils payent 13 euros par jour pour le gîte et le couvert au lieu des 26 euros du coût réel de l'hébergement. Les sub-sides de l'asbl proviennent de la COCOF mais ne semblent pas suffisants pour Hanane. « *On nous demande de faire office de prison sans nous donner assez de moyens alors qu'un bracelet coûte beaucoup moins cher à l'Etat.* », affirme notre interlocutrice.

Et de poursuivre : « *les justiciables ont besoin de soins, de psychologues et de psychiatres, mais parfois il faut attendre sept mois avant d'avoir un médecin. Nous on alerte mais notre voix n'est pas entendue.* ». En attendant, l'équipe se charge d'améliorer les projets pédagogiques et personnels des détenus, notamment en rallongeant leur séjour à un an s'ils trouvent une formation ou un emploi. « *Ici c'est un tremplin et ils le savent. Des récidivistes ? Il y en a. Mais on peut estimer notre taux de réinsertion réussie à 40 %* », se félicite la jeune femme, qui avoue garder des contacts avec d'anciens justiciables. « *Avec certains on communique via Facebook. On se retrouve même parfois autour d'un café.* ».

« J'ai toujours vécu seul, je ne connaissais pas les centres d'accueil. En sortant de prison, je n'avais pas de domicile, donc, je suis venu à l'îlot. »

Moncif, un jeune homme de 23 ans, réside « au 38 » depuis presque un an. Il bénéficie d'une prolongation de séjour car il a établi un projet professionnel avec l'îlot. « *Je ne me sens pas à l'aise*

ici car j'ai dépassé les 6 mois, j'angoisse ! », lâche-t-il, préoccupé. Après avoir suivi une formation de fontainier, il a pu effectuer un stage d'un mois au sein de l'entreprise Vivaqua. Dans l'attente d'être embauché, il perçoit actuellement 300 euros par mois du CPAS : « *2/3 vont à l'îlot, je n'arrive pas à épargner.* ». Né au Maroc, il est arrivé en Belgique à l'âge de 13 ans avec sa mère et ses frères mais a très vite quitté le domicile familial. Seul et sans ressources, il a mal tourné. « *J'avais de mauvaises fréquentations, je dormais souvent dans la rue ou à l'hôtel quand j'avais de l'argent... J'ai volé.* », confie-t-il, l'air gêné.

Moncif passe donc par la case prison avant d'être mis sous bracelet électronique pour finalement être replacé en prison.

« *J'étais chez moi avec mes potes, c'était le ramadan.* » se souvient-il. « *La police arrive : mandat d'arrêt.* ». Il se retrouve alors à la prison de St Gilles pour non respect des conditions de détention. « *La directrice de prison m'a coupé mon bracelet !* », s'exclame-t-il.

Désespéré, Moncif ne comprend pas ce qui lui arrive. « *Aujourd'hui, on me réclame 3.500 euros pour la box mais mon propriétaire l'a jetée à la poubelle!* ». D'après le C.S.E., il est de la responsabilité des justiciables de s'assurer que le matériel soit renvoyé au centre de surveillance. Cependant, les policiers auraient dû le récupérer lors de l'arrestation. « *Aujourd'hui je me suis rangé, la prison c'est fini mais j'ai toujours la haine en moi* », explique-t-il en montrant ses bras et ses poignets tailladés. « *Si je ne me fais pas du mal, c'est aux autres que j'en ferai.* ». Moncif a effectué une demande de pardon pour que son casier redevienne vierge.

Bien que reconnaissant envers l'association, il espère que sa situation se débloquentera au plus vite. « *En prison, je sais quand je sors. Ici je suis en liberté mais je me sens prisonnier quand même.* ».

«
En prison on en fait des monstres, c'est l'école du crime!
»

N.B. : Lasbl « l'îlot » est composée de six projets distincts : le centre de jour (Le Clos), les trois Maisons d'accueil (Le 160, Le 38, La Maison d'accueil de Jumet), le service Sacado, et la cellule capteur de logement.



Moncif devant l'îlot.
Photo: Félicia Mauro

Dans les pas d'un technicien du Centre de surveillance électronique

Voilà maintenant cinq ans que Didier équipe les justiciables belges de bracelet électronique. Une journée marathon qui débute chaque jour à 8h20 pour se terminer vers 16h. Quand tout va bien, l'installation dure près de 40 minutes. Illustration d'une journée-type avec le technicien.



Marc (à droite) gère le stock de bracelets du C.S.E. Chaque matin, les techniciens s'approvisionnent auprès de lui pour la journée et lui ramènent les bracelets de la veille. Photo: Alexandre Simard.



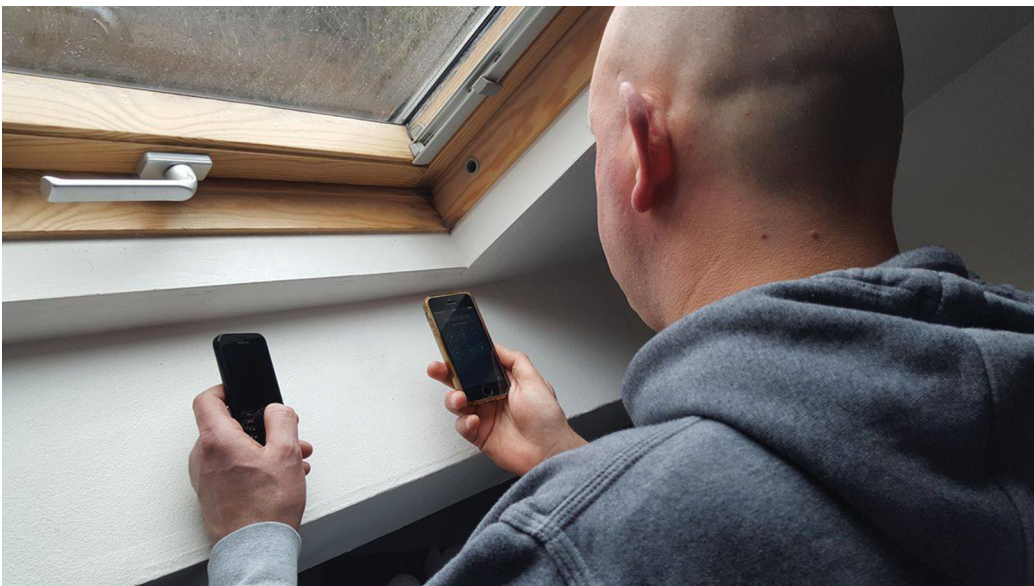
Didier sillonne toute la Wallonie. A bord de son véhicule, le matériel nécessaire pour placer sous surveillance électronique au moins dix justiciables. Photo: A.S.



Le bracelet doit être calibré avant d'être installé à la cheville du détenu. Etanche, il ne pourra être retiré qu'en cas de force majeure (accident, opération, scanner...) Photo: A.S.



Ce détenu a été condamné à 3 mois de prison pour ne pas avoir effectué ses travaux d'intérêt général. Il passera un mois sous bracelet électronique. Photo: A.S.



Au beau milieu de la campagne, sans réseau, ni ligne téléphonique, impossible d'installer le dispositif. Le justiciable a accepté de déménager chez un ami le temps de sa détention. Sinon, il aurait dû retourner en prison. Photo: A.S.



En l'absence du justiciable devant être placé sous bracelet, le C.S.E. décide de le signaler à la police. Il sera renvoyé en prison. La décision d'une éventuelle nouvelle chance sera prise par le directeur de l'établissement pénitentiaire. Photo: A.S.



Le justiciable atteste la bonne réception du matériel. En cas de perte ou de détérioration, il lui faudra rembourser 3 509 euros pour la box et/ou 1 089 euros pour le bracelet. Photo: A.S.